

## Importations parallèles: le point sur la situation du commerce de détail

Les importations en Suisse de produits brevetés – hors médicaments – sont autorisées par la loi depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les distributeurs suisses examinent régulièrement leurs assortiments dans cette perspective, y compris pour les produits dont le brevet a expiré, car pour plusieurs catégories de produits, les prix d'achat demeurent plus élevés en Suisse. Or les importations parallèles se heurtent à plusieurs obstacles:

1. Il est difficile de se procurer sur le marché gris des quantités suffisantes pour approvisionner durablement les magasins et garantir ainsi la continuité des prix bas. Les organisations nationales de producteurs gèrent les flux de marchandises et les quantités écoulées par pays de manière à ce qu'aucun sur-stockage ne se produise à l'échelon d'un ou plusieurs marchés. Le marché gris sert donc à écouler principalement des excédents ponctuels. A l'heure actuelle, on ne peut souvent acheter que des quantités pour des promotions de courte durée ("dans la limite des stocks disponibles"). L'arrivée irrégulière de quantités importantes rend problématique l'approvisionnement par importations parallèles en raison du caractère périssable des marchandises, des coûts logistiques et de la disponibilité aléatoire de la marchandise.
2. Lorsque les produits achetés sur le marché gris doivent être réétiquetés ou même reconditionnés, l'intérêt financier de ces importations parallèles est réduit à néant en raison du surcoût occasionné. Elles n'ont donc de sens, à l'heure actuelle, que lorsque le pays source applique, ce qui est rare, des règles identiques ou comparables en matière de consignes de sécurité, d'étiquetage, etc.

La décision, publiée en décembre 2009, de la Commission de la concurrence (Comco) dans l'affaire du dentifrice Elmex illustre parfaitement le problème: la Comco a sanctionné le fabricant d'Elmex – la société Gaba International AG – pour avoir imposé à son titulaire de licence en Autriche Gebro Pharma GmbH une interdiction d'exportation, interdiction ayant entraîné pour le marché suisse l'impossibilité de facto de s'approvisionner par importations parallèles. Gaba s'est vu infliger une amende de 4,8 millions de francs; Gebro a quant lui dû s'acquitter du montant symbolique de 10 000 francs.

La Comco garde un œil attentif sur les entraves contractuelles aux importations parallèles, dans le souci d'empêcher tout contournement de la révision de la loi sur les brevets et du principe du Cassis de Dijon, dont l'introduction est imminente.

Pour la CI CDS, les choses sont claires: même ponctuelles, les importations parallèles ont un effet positif sur niveau des prix en Suisse puisqu'elles donnent une indication sur le niveau réel des prix. Aussi la CI CDS est-elle favorable à la poursuite des efforts de libéralisation.

Etat de la situation le 22 février 2010.